



LAURENT CAMIADE
par la miséricorde de Dieu et la grâce du siège Apostolique évêque de Cahors
Évêque de Cahors

Ayant entendu le Conseil Presbytéral le 12 Juin 2025 à Rocamadour (cf. canon 515 § 2),

1. décrète la suppression des paroisses de Baladou ; *Cazillac, Lasvaux et Paunac* (Le Vignon-en-Quercy) ; Cressensac, L'hôpital Saint-Jean, Sarrazac et Valeyrac ; Creysse ; Cuzance et Rignac ; Gignac et Saint-Bonnet ; Lacave et Meyraguet ; Lachapelle-Auzac et Reyrevignes ; Lanzac et Cieurac ; Le Roc ; Martel, Gluges, Loupchat et Murel ; Mayrac ; Meyronne ; Montvalent ; Pinsac, Blanzaguet et le Bastit ; Saint-Sozy ; Souillac et Saint-Etienne.

2. érige ce jour, de manière stable la nouvelle **paroisse Saint-Benoît du Haut-Quercy**, communauté précise des fidèles du territoire (cf. canon 518) des communes de Baladou, Cressensac-Sarrazac, Creysse, Cuzance, Gignac, Lacave, Lachapelle-Auzac, Lanzac, Le Roc, Martel, Mayrac, Meyronne, Montvalent, Pinsac, Saint-Sozy, Souillac, et Cazillac (commune déléguée de la commune de Le Vignon-en-Quercy).

Les églises co-paroissiales de la nouvelle paroisse seront : Saint-Barthélémy de Cressensac, Saint-Maur de Martel et Sainte-Marie de Souillac.

3. nomme

- Monsieur l'abbé Bertrand Cormier, Curé de la paroisse Saint-Benoît du Haut-Quercy,
Avec tous les devoirs et pouvoirs que comporte cette charge.

- Monsieur l'abbé Bernardin Gomez, Vicaire à la paroisse Saint-Benoît du Haut-Quercy,
Avec tous les devoirs et pouvoirs que comporte cette charge.

Par ailleurs, en accord avec Mgr Philippe Mousset, évêque de Périgueux-et-Sarlat, vous continuerez de desservir en outre les églises de Cazoulès, Peyrillac et Millac (communes déléguées de la commune nouvelle Pech-de-l'Espérance, Dordogne), rattachées à la paroisse Saint-Sacerdos en Périgord-noir (diocèse de Périgueux) mais desservies depuis quelques années par le clergé de Souillac.

Vous prendrez soin du Peuple de Dieu avec la collaboration étroite de votre équipe d'animation pastorale, en étant attentifs aux avis du Conseil Pastoral et du Conseil paroissial des affaires économiques, faisant en sorte que cette paroisse serve la Mission de l'Église en conformité à la Charte des paroisses du diocèse de Cahors promulguée le 9 décembre 2017

Souillac, le dimanche 21 Septembre 2025

Pour Mandement
Chanoine Michel Cambon, *chancelier*

+ *Laurent Camiade*